

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LA COMMUNE D'ALLAN

Nombre de membres afférents : 10

En exercice : 9 Qui ont pris part à la délibération : 6

Date de la Convocation : 6 février 2026

Date d'affichage : 6 février 2026

Délibération n°2026-02 : Approbation du budget 2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf mars à 17h30, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Président, Monsieur Yves COURBIS.

Présents : Sylvie BEGOT- Mylène DELORME- Michelle LUNEAU - Laurence CONDAMIN
– Muriel AUVERGNE

Excusés : Marylin MOUTET- Alexandra CHABANIS- Céline POIRRIER

Mylène DELORME a été nommée secrétaire.

Vu la délibération n°2026-01 en date du 9 mars 2026 adoptant le compte financier unique 2025,

Monsieur le Président expose le contenu du budget de l'exercice 2026 du CCAS,

Au vu de cet exposé, Monsieur le Président propose l'adoption du budget primitif du CCAS pour l'exercice 2026 tel que présenté,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte A L'UNANIMITE le budget primitif du CCAS de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Section fonctionnement : Dépenses : 7 430.80 €

Recettes : 7 430.80 € (résultat de fonctionnement reporté)

Aucune dépense en investissement n'est prévue.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

**Le Président,
Yves COURBIS**

